

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du mardi 10 juillet 2020 à 19h00

Convocation du 03 juillet 2020

Présents : Daniel BOICHUT, Maire ;  
Rémi HANON et Carole HOLLEBECQ maire-adjoints,  
Valérie CHARVOT, Marie-Odile CORDIN, Aurélien GAUTHIER, Françoise  
LALLEMAND, Valérie NUNES et Françoise PRIEUR, conseillers municipaux.  
Absents : Corentin BONNEVIE et Michel PLOYÉ, excusé, ayant donné pouvoir à Daniel  
BOICHUT.  
Secrétaire : Carole HOLLEBECQ a été désignée secrétaire de séance

Le compte rendu de la séance du 16 juin 2020 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Affectation des résultats 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**Délibération 2020-24 : Affectation des résultats 2019**

Il est précisé que les résultats à affecter ont été présentés lors du conseil municipal du 16 juin dernier. Chaque membre du conseil avait reçu un exemplaire détaillé de cette affectation mais la délibération correspondante n'avait pas été rédigée. Afin de pallier à ce manquement le Maire propose donc de rendre cette délibération effective.

Le conseil municipal, constatant que le Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de l'exercice 2018	267 041.27
- un résultat pour l'exercice 2019	68 584.61
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	335 625.88

En section d'investissement :

- un résultat de l'exercice 2018	66 167.15
- un résultat pour l'exercice 2019	- 48 266.20
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2019	17 900.95
- un solde des restes à réaliser 2019.....	— 53 831.00

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2020

Affectation en réserve (besoin de financement), compte 1068	... 35 930.05
---	---------------

**Délibération 2020-25 : Désignation du délégué du conseil municipal et de ses suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

*Le procès-verbal de l'élection est joint à la délibération.*

Le Conseil Municipal, qui doit procéder à la désignation d'un délégué titulaire et de 3 délégués suppléants pour l'élection des sénateurs, à l'unanimité,

**DÉSIGNE**

- Monsieur Daniel BOICHUT, délégué titulaire et
- Madame Françoise LALLEMAND et Messieurs Michel PLOYÉ et Rémi HANON, délégués suppléants.

**Délibération 2020-26 : CCID : propositions de membres titulaires et suppléants**

Article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts.

A la suite des élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs (CCID). Cette commission présidée par le Maire est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

**PROPOSENT** donc les 12 membres titulaires et 12 membres suppléants suivants :

Titulaires :

- Mme Muriel BAUBAND
- M. Jacky DAMOISEAU
- M. Christian JULLIEN
- M. Francis JOURNET
- Mme Claudine PICCO
- M. Guy ROYER
- M. Laurent CORDIER de Rouilly-Saint-Loup (10800)
- Mme Virginie BONNEVIE
- Michèle GRILLOT
- M ; Jean-Marie JOURDHIER
- Mme Agnès LEDUC
- M. Francis PORTIER

Suppléants :

- Mme Delphine ALBARET
- M. Yohan BERRY
- M. Didier BOIBIEN
- M. Félicien DOLLAT
- M. Laurent HANIN
- M. Marc PRIEUR
- Madame Gervaise LAMARCHE Épouse CUISIN de Villechétif (10410)
- Mme Valérie BATILLAT
- M. Thomas BERGMANS
- M. Jean-Pierre CARRÉ
- M. Patrick FOURNIER
- M. Clément LEVASSEUR

**Délibération 2020-27 : RDDECI : fréquence des contrôles des Points d'Eau d'Incendie (PEI)**

L'arrêté préfectoral n° SDIS-2018015-0002 du 23/01/2018 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (RDDECI) a pour objectif d'inventorier les points d'eau incendie conformément aux critères définis dans celui-ci.

La mise à jour des données est réalisée par la commune (caractéristiques techniques,

indisponibilité, mise en service...), via la plateforme de gestion des points d'eau incendie (PEI), gérée par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

La réalisation des contrôles techniques, aussi réalisée par la commune ou par un prestataire consiste à s'assurer que chaque point d'eau incendie (PEI) conserve ses caractéristiques conformes et doit se faire tous les 2 ans, de préférence entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DÉCIDE QUE** les contrôles techniques des Points d'Eau d'Incendie (PEI) seront réalisés tous les 2 ans, de préférence entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre.

**CHARGE** le Maire de prendre l'arrêté correspondant.

Monsieur Daniel BOICHUT ayant une réunion à Troyes Champagne Métropole quitte le conseil municipal, avant la fin, et s'en excuse.

Informations et questions diverses :

- Organisation du vide-greniers : Mme HOLLEBECQ, en charge des cérémonies, attend toujours des renseignements supplémentaires afin de savoir s'il est possible d'organiser un vide-greniers cette année, au vu du contexte sanitaire actuel, et les modalités et procédures à respecter.
- Un conseiller municipal a remarqué que certaines communes offraient des dictionnaires aux enfants qui entraient au collège et propose de faire aussi cette démarche ou bien une autre (bon d'achat, calculatrice...). Il précise que l'éducation nationale offre un livre (avant c'était un dictionnaire ou bien Les Fables de La Fontaine). Le conseil se demande si cette compétence est communale ou bien du SIVOS, dit que certains parents ont déjà acheté le matériel de rentrée et que le collège de Lusigny-sur-Barse propose à tous une commande groupée. Ce point sera étudié plus tôt et plus précisément en 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint déclare la session close.

La séance est levée à 19 heures 30.

Le Maire,  
Daniel BOICHUT